



## COMMUNE DE MORRENS    Formulaire n°1

### Demande d'évacuation de volumes inhabituels par des particuliers et concierges à la déchetterie communale de Praz-Faucon à Cugy

#### Propriétaires

Nom, prénom : .....

Adresse : ..... CP, localité : .....

Mobile : ..... Courriel : .....

N° carte de déchetterie : .....

Lieu et date : ..... Signature du client : .....

#### Entreprise (si l'évacuation se fait par un tiers)

Raison sociale : .....

Nom, prénom : .....

Adresse : ..... CP, localité : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

N° de plaque du véhicule : .....

Lieu et date : ..... Signature du mandataire : .....

#### Facturation (tarifs au verso) :

Au propriétaire       A l'entreprise

Type de déchet	Volume effectif livré (m <sup>3</sup> )	Prix à facturer
<input type="checkbox"/> Abattage d'arbre		
<input type="checkbox"/> Branches		
<input type="checkbox"/> Elimination de haies et de buissons		
<input type="checkbox"/> Autres, précisez : .....		

Lieu et date : ..... Signature de la gestionnaire de déchetterie : .....

Lieu et date : ..... Signature du mandataire : .....

**Avant d'effectuer toute décharge de déchets, merci de compléter ce formulaire et de le remettre à la gestionnaire de la déchetterie ([voirie@cugy-vd.ch](mailto:voirie@cugy-vd.ch)) et ce pour chaque livraison.**

## Tarifs d'évacuation

<b>Troncs, branches, haies, buissons, gazon</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Moins de 4m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 4m <sup>3</sup> mais au maximum 6m <sup>3</sup>	<i>CHF 25.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

<b>Déchets inertes</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Moins de 2m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 2m <sup>3</sup> mais au maximum 3m <sup>3</sup>	<i>CHF 80.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

<b>Déchets encombrants</b>	
Volume	Coût au m <sup>3</sup> supplémentaire HT
Moins de 2m <sup>3</sup>	<i>Gratuit</i>
Dès 2m <sup>3</sup> mais au maximum 3m <sup>3</sup>	<i>CHF 40.-</i>
Volumes supérieurs	<i>Non autorisés</i>

L'élimination de volumes supérieurs n'est pas autorisée via la déchetterie ; elle doit se faire directement auprès d'une entreprise de paysagisme ou d'une compostière.